

Hors Cadre : action culturelle en milieu pénitentiaire

Depuis 1997, Hors Cadre met en œuvre des projets de diffusion et de médiation là où la présence de la culture ne va pas de soi. D'abord intervenant dans le domaine de l'éducation à l'image, l'association s'est intéressée à la place du livre dans les établissements pénitentiaires en affirmant un droit fondamental pour chaque détenu : le droit à la culture, et donc le droit à la lecture. Mais comment créer les conditions d'accès au livre dans ces lieux de privation de liberté ? Éléments de réponse avec Nicolas Huguenin, directeur de Hors Cadre, et avec Charlotte Coppin et Marc Le Piouff, chargés du projet culture-justice.



Charlotte Coppin, chargée de mission animation des bibliothèques des établissements pénitentiaires.

Nicolas Huguenin ne laisse pas indifférent. Derrière l'allure classique d'un jeune homme de bonne famille qui a tous les attributs de la rigueur d'un cadre d'entreprise, la passion couve. Soudain, la parole déborde, vous submerge. Il cultive tout à la fois la fulgurance et la digression.

C'est que le directeur de Hors Cadre est tout entier tendu dans le possible à naître de la mise en relations, de la mise en réseau, de la fédération des énergies. Tout commence en 1997, date de la création de l'association, sous le signe de « Passeurs d'Images ». L'objectif est de mener des actions de développement culturel « visant la démocratisation de la culture, notamment par l'éducation à l'image, en direction de différents publics ».

De fil en aiguille, de projets en projets, de films projetés en plein air en ateliers menés *in situ*, l'association, qui ne cesse d'ouvrir les portes, se retrouve face au cadre de la prison. Par essence, un lieu situé hors du cadre traditionnel de la société. « Très vite, l'association a mené des actions en milieu pénitentiaire au travers notamment d'ateliers de programmation où les détenus participent au choix du film, avec ensuite un débat et la venue du réalisateur », note Nicolas Huguenin. Pour le directeur de Hors Cadre, la rencontre à l'époque avec Odile Chopin, conseiller livre et lecture à la Direction régionale des affaires culturelles, a été déterminante. « Le livre occupe une place centrale dans l'accès à la culture. Et la bibliothèque est le premier lieu culturel en prison. »

En 2003, une convention entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires, la Direction régionale des affaires culturelles et l'association Hors Cadre est ainsi mise en place. Dans ce cadre, Marc Le Piouff est engagé en 2005 comme responsable de projet culture-justice pour le développement culturel en milieu pénitentiaire.

En 2006, l'équipe s'étoffe avec l'arrivée de Charlotte De Kermel, chargée de mission pour le livre et les bibliothèques des établissements pénitentiaires. Charlotte Coppin lui succède en 2012. Aujourd'hui, le livre en prison, c'est 26 bibliothèques pour 12 établissements pénitentiaires,

mais c'est aussi, selon les chiffres de l'an dernier, 92 rencontres d'auteurs, 17 ateliers d'écriture ou 13 spectacles de contes. « Notre mission, c'est la construction des projets, les contenus, le développement. Sur un territoire donné, c'est de permettre aux partenaires de travailler ensemble », s'enthousiasme Nicolas Huguenin.

Ministères de la Culture et de la Justice, collectivités territoriales, Centre national du Livre, médiathèques départementales, bibliothèques ou médiathèques de ville, fondations, théâtres, scènes musicales, orchestres, associations littéraires, plasticiens ou auteurs travaillent de concert. Au bout de ce travail, il y a un droit fondamental pour chaque détenu : le droit à la culture, et donc le droit à la lecture.

Dans le bouillonnement des actions menées, Nicolas Huguenin s'arrête soudain. « Notre identité, c'est de mettre en œuvre... » Tiens, cela pourrait être une belle définition du livre : une œuvre en action.

Charlotte Coppin

Le livre ou la liberté libre...

« J'avoue n'avoir pas beaucoup dormi la nuit qui a précédé ma première intervention en prison. » Des études de « psy », un DEUST sur les métiers du livre à Lille 3, Charlotte Coppin rêvait d'être bibliothécaire. Mais comment devient-on chargée de mission animation des bibliothèques des établissements pénitentiaires ?

Il y a chez Charlotte Coppin une force, une conviction, une espèce d'évidence. « J'ai découvert le milieu carcéral en entrant à Hors Cadre. C'est un monde que peu de gens connaissent. Il y a beaucoup de fantasmes sur la prison. J'y ai toujours trouvé beaucoup d'humanité. Le plus important dans la relation est d'être avant tout soi-même : un homme ou une femme à égalité avec celui ou celle qui est en face. Toutes les formes de sensibilité se retrouvent en prison. Mais c'est un univers contraint. Les détenus sont en demande... Le livre les valorise, permet d'exprimer tout ce qui est contenu à l'intérieur. »

Aujourd'hui, Charlotte Coppin dort bien. Même si, comme le souligne Marc Le Piouff, il est important « de toujours accompagner psychologiquement » les

intervenants en milieu carcéral, elle franchit chaque semaine les portes d'un des douze établissements pénitentiaires de la région.

« Il y a parfois des récompenses, comme ce petit mot laissé par un détenu : "Merci. De tenir la bibliothèque m'a beaucoup aidé..." » En 2016, Hors Cadre a formé vingt-huit personnes détenues classées bibliothécaires, avec l'acquisition d'un certain nombre de connaissances et de savoir-faire comme l'appréhension d'un système de classification, la maîtrise de l'outil informatique, des logiciels de bureautique, la gestion d'une base de données documentaire, l'accueil du public.

Pour Charlotte Coppin, la bibliothèque est d'abord un lieu de convivialité, d'échange, de discussion. « Les abonnements aux journaux et aux revues sont déterminants. Ils jouent un rôle d'appel. Si *La Voix du Nord* n'arrive pas un matin, on le sait... » Les présentoirs de revues, les bacs, les meubles bas, les chauffeuses, la présentation des ouvrages : tout incite au voyage et à la lecture. En prison, le livre représente la seule liberté libre. « Le premier coup d'œil sur une bibliothèque est important. »

L'espace sur les rayonnages, la circulation des ouvrages. « Il n'est pas toujours aisé de faire comprendre la nécessité du désenherbage », avoue Charlotte Coppin. « Une bibliothèque qui devient un lieu de stockage ne vit plus », note Marc Le Piouff.

Un immense chantier a été réalisé depuis 2005. Vingt-six bibliothèques ont été créées ou restructurées au sein des douze établissements pénitentiaires de la région.

« À Dunkerque, par exemple, on a profité de l'opportunité de travaux pour casser un mur et doubler la superficie de la bibliothèque, souligne Marc Le Piouff. Partout, à Douai, Valenciennes, Arras ou Longuenesse, les espaces ont été aménagés avec un nouveau mobilier. Tout a été informatisé avec un nouveau logiciel. Quarante-vingts pour cent du fonds a été renouvelé. »

En 2015, l'accompagnement financier du Centre national du Livre et de la fondation AnBer a été déterminant dans la politique d'acquisition : 5 162 livres ou documents, 124 abonnements. ● ● ●